

TITRE DE L'AIDE :

IDEE ACTION PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES - METHANISATION

CONTEXTE / INTRODUCTION

Considérant les enjeux normands liés à la transition énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air, à l'atteinte d'un mix énergétique diversifié et au potentiel de développement dans les domaines de la recherche et de l'industrie, la Région affirme sa volonté de développer la production d'énergie décarbonée et de diversifier ainsi encore davantage son mix énergétique. En déclinaison des ambitions de la loi transition énergétique pour la croissance verte du 19 août 2015 et des objectifs et orientations du schéma régional climat air énergie normand, le présent dispositif a pour but de favoriser et soutenir la production d'énergies renouvelables sur le territoire normand.

La Région Normandie propose un seul dispositif unique IDÉE (Initiative Développement durable Energie Environnement) pour soutenir les projets dans les domaines de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable. IDÉE Action est un des quatre volets du dispositif unique visant à soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes et le développement de projets.

OBJECTIFS

L'IDEE Action « Production d'énergie renouvelable - Méthanisation » est un dispositif d'aide à l'investissement dans les unités de méthanisation.

Région très agricole, la Normandie dispose de quantités importantes de biomasse fermentescible disponible. Elle est donc fortement concernée par le développement de la méthanisation. Ainsi, en 2030, cette filière devrait assurer 20% de la production de chaleur renouvelable.

L'objectif du dispositif est de favoriser la production de biométhane ou d'électricité à partir de la méthanisation pour contribuer à la décarbonation du mix énergétique normand.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les principaux groupes cibles sont :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Les petites et moyennes entreprises,
- Les grandes entreprises uniquement lorsqu'elles disposent d'un mandat d'une autorité publique,
- Les associations,
- Les établissements d'enseignement publics ou privés,
- Les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Les projets de méthanisation de la biomasse durable, notamment les déchets verts et déchets d'origine agricole ou alimentaire, portés par des entreprises ou des collectivités territoriales sont éligibles s'ils respectent les critères suivants :

Critères d'éligibilité

Concertation du projet	Les projets déposés à partir du 1 ^{er} janvier 2023 devront fournir la charte acceptabilité Métha'Normandie signée par le porteur de projet, disponible au lien suivant : Charte • Metha'Normandie (methanormandie.fr)
Etude de faisabilité	Les projets déposés à partir du 1 ^{er} janvier 2023 devront avoir fait l'objet d'une étude de faisabilité par un bureau d'étude indépendant. Cette étude devra notamment expliciter : <ul style="list-style-type: none"> • Le détail de l'approvisionnement Et pour les installations ayant des intrants agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de l'assolement • L'impact sur l'élevage • L'évolution des pratiques de fertilisation suite à l'installation de la méthanisation Et pour les installations ayant des intrants de biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de gestion et de collecte des biodéchets à l'échelle du bassin de collecte.
Intrants agricoles	Pour les dossiers déposés à partir du 1 ^{er} janvier 2023 le projet ne doit pas entraîner de baisse des surfaces en prairies, en particulier les prairies permanentes et ne doit pas occasionner une intensification de l'élevage.
Sécurisation du gisement et rayon d'approvisionnement	Plus de 50% en tonnage des substrats doit être maîtrisé au dépôt de la demande de subvention. 90% du tonnage intrants dans un rayon < 40 Km.
Décret n°2022-1120	Le taux de cultures énergétiques cultivées à titre principal ne doit pas dépasser 15% du tonnage brut total des intrants.
Gestion du digestat	Utilisation d'un système pendillard pour limiter la volatilisation de l'ammoniac et couverture des fosses.
Valorisation énergétique dans le cas d'une cogénération	Les cogénérations devront avoir un taux de valorisation d'au moins 50% (hors chauffage des digesteurs, séchage du digestat ou de plaquettes bois) et un fonctionnement minimal de 7 500 h/an.
Intégration paysagère	L'unité de méthanisation doit être intégrée au paysage grâce à des haies à proximité immédiate (déjà plantées ou en projet de plantation).
Conformité et environnement	Seuls les projets en conformité avec la réglementation ICPE seront éligibles. A l'instruction les attestations de dépôt des permis de construire et ICPE devront être présentées.
Montant FEDER	Le montant d'aide FEDER sollicité doit être au minimum de 200 000 € sauf dans le cas d'une cogénération où le

	montant minimum d'aide FEDER est de 100 000 €.
--	--

Critères de sélection

La sélection des opérations s'effectuera au fil de l'eau.

Les projets validant l'ensemble des critères d'éligibilité, seront évalués au regard des critères de sélection suivants. Il est donc primordial que les renseignements apportés dans le dossier de demande d'aide soient complets et précis.

Lors de l'examen du dossier de candidature, l'autorité de gestion pourra solliciter le porteur de projet pour tout complément d'information qu'elle jugerait nécessaire.

Domaine	Critères d'appréciation	Note sur 100
Portage du projet, concertation et retombées locales	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence territoriale du projet ; • Qualité du partenariat, diversité des investisseurs ; • Qualité de la stratégie de concertation/communication mise en œuvre pour favoriser l'acceptabilité du projet. 	0 à 40 points
Qualités environnementales du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Rayon d'approvisionnement des intrants limité ; • Rayon d'épandage du digestat limité ; • Taux de cultures énergétiques dédiées minimum ; • Performance énergétique de l'installation ; • Prise en compte des risques de nuisances ; • Pertinence du plan d'approvisionnement. 	0 à 30 points
Equilibre économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Effet de levier des aides publiques ; • Pertinence économique du projet hors subvention publique (<i>Démontrer que le financement public permet la viabilité économique du projet</i>) 	0 à 20 points
Organisation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des recommandations visant à un chantier propre (<i>préciser de quelle manière le chantier sera mené en prenant en compte une limitations des impacts sur l'environnement et les personnels (bruit, pollution air, eau, sols, traitement déchets...)</i>) 	0 à 5 points
Qualiméthà	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité réalisée par un prestataire labellisé Qualiméthà ou en cours de labéllisation 	0 à 5 points
Seuls pourront être retenus les projets obtenant, sur la base de cette grille, une note supérieure à la note minimale de sélection de 60 sur 100. Les dossiers obtenant le plus de points seront retenus, dans la limite des crédits disponibles.		

DEPENSES ELIGIBLES :

	Dépenses éligibles
Méthanisation et stockage	<ul style="list-style-type: none">• Equipements de stockage (fosses, silos et trémies, ...),• Préparation, incorporation des substrats ;• Hygiénisation des substrats ;• Installation de production de biogaz (digesteurs, post digesteurs, etc.) ;• Bâtiments de stockage des intrants, du digestat et du matériel.
Valorisation du biogaz	<ul style="list-style-type: none">• Installation de stockage du biogaz ;• Equipements et ouvrages de valorisation du biogaz : cogénération, chaudière, etc...• Epuration / Injection : station de traitement du biogaz et du biométhane, équipements d'odorisation, de distribution et de raccordement aux réseaux gaz, ... ;• Equipement de valorisation sous forme de carburant : bioGNC, bioGNL ou bioGNV ;• Raccordement aux réseaux électriques ;• Réseaux de chaleur primaires et sous-stations ;• Coût d'installation, coût d'accompagnement de la mise en service de l'unité de production et la formation technique correspondante.
Valorisation du digestat	<ul style="list-style-type: none">• Installation et équipements de traitement du digestat (séparation de phases) ;• Stockage du digestat.
Outils de métrologie et de suivi de l'installation	<ul style="list-style-type: none">• Outils de métrologie et de suivi des installations pour leur rendement énergétique et pour leur impact sur l'environnement (compteur de chaleur, ...).
Ingénierie	<ul style="list-style-type: none">• Prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre et études préalables ;• Elaboration et écriture de plans, de schémas et de programmes (électriques, automatiques, informatiques, ...) liés aux automatismes de l'unité de production.
Préparation et coordination chantier	<ul style="list-style-type: none">• Travaux et équipements permettant l'installation du chantier et son suivi : Qualité, Respect des délais, Economie, sécurité ... ;• Prestations de logistique, livraisons ;• Location de matériel.
Analyses biologiques	<ul style="list-style-type: none">• Tests d'analyse biologique et qualité du biométhane injecté à la mise en service de l'installation.
Intégration paysagère	<ul style="list-style-type: none">• Travaux paysagers liés à l'intégration paysagère.
Sécurité et surveillance du site	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des travaux, des équipements et prestations de supervision et de surveillance électronique du site de production.

Publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages et équipements indiquant le concours financier du Fonds européen FEDER ; • Production d'outils de communication.
Cas des méthaniseurs hors PMN et hors Métha'Normandie (Plan de modernisation des méthaniseurs) présentant des problèmes de nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Audits de fonctionnement, analyse des nuisances ; • Investissements pour améliorations des étapes clé du process (méthanisation et stockage, valorisation du biogaz, valorisation du digestat, outils de métrologie et de suivi de l'installation) dès lors que la cause des nuisances y est rattachée.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Les aides seront accordées sur les crédits FEDER.

Sous réserve des taux d'aides publiques fixés par la réglementation des aides d'Etat et d'autofinancement des projets d'investissements des collectivités territoriales, le taux d'aide publique pourra aller jusqu'à 100 % des dépenses éligibles.

Taux maximum d'aide FEDER :

L'aide FEDER ne pourra excéder 60% de l'assiette éligible. Un taux d'aide particulier à chaque dossier sera établi après instruction du dossier.

Pour les projets essentiellement approvisionnés en effluents d'élevage (>85%), une bonification de l'aide pourra être appliquée par le service instructeur.

Le demandeur doit déposer sa demande d'aide au titre de l'IDEE Action Production d'énergies renouvelable - Méthanisation en contactant la Direction Energies, Environnement et Développement Durable de la Région Normandie.

Le dépôt des demandes d'aide se fait au fil de l'eau, selon les modalités en vigueur pour les dossiers FEDER.

La procédure d'examen des dossiers se déroule en plusieurs phases :

- Instruction administrative, technique et économique des dossiers par la Région ;
- Sélection des dossiers selon les procédures applicables au FEDER et décrites dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO) ;
- Décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional puis notification par le Président de Région ;
- Conventionnement entre la Région et le maître d'ouvrage.

La demande de subvention sur les fonds FEDER via le portail des aides régionales sera à accompagner des pièces suivantes :

Maître d'ouvrage

Statuts de la structure porteuse du projet datés et signés	
Extrait K-bis ou inscription au registre ou répertoire concerné	
Relevé d'identité bancaire IBAN/BIC	
Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, CA et bilans des entreprises du groupe	

Attestation de régularité fiscale et sociale	
Bilans comptables et comptes de résultat des 3 dernières années	
Rapport/Compte rendu d'activité	

Projet

Dossier technico économique du projet avec notamment un compte d'exploitation prévisionnel sur 15 ans	
Etude détaillée GRDF	
Formulaire Excel complété ci-joint	
Tous les devis	
Marchés publics : totalité des pièces relatives au marché (publicité, contenu du marché, engagement, courriers, grilles et critères d'analyse, ...)	
Documents attestant de l'engagement de chaque co-financeur public et privé le cas échéant	
Calendrier prévisionnel des travaux	
Echéancier des dépenses	
Contrat de rachat de biométhane signé	

Attestations administratives

Attestation création de la structure porteuse du projet	
Attestation délégation éventuelle de signature	
Attestation aides publiques ou européennes	
Attestation comptabilité distincte	
Attestation contribution en nature	
Attestation subvention exclusive	
Attestation fonds européens seuls	
Attestation capacité financière	
Attestation Indicateurs méthanisation en injection	
Déclaration « absence de conflit d'intérêt » du porteur de projet	
Attestation de non recours sur le PC et l'ICPE le cas échéant	
Courrier de banque pour justifier l'apport financier bancaire	

Eléments motivants les critères d'éligibilité et de sélection

Charte Métha'Normandie signée - Cliquer ici pour télécharger la charte	
Attestation sécurisation des gisements et rayon d'approvisionnement	
Attestation intrants agricoles	
Attestation cultures principales	
Attestation gestion du digestat	
Documents motivants l'intégration paysagère (vues, plans, devis,...)	
Attestations de dépôt Permis de construire et ICPE	

MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de versement sont précisées dans la convention établie entre la Région et le bénéficiaire.

CONTACT

Nom prénom : Pierre-Edouard BAILLET
Direction : DEEDD
Service : Service Energies Renouvelables et Economie Circulaire
Fonction : Chargé de projet
Téléphone : 02 14 47 62 91
Email : pierreedouard.baillet@normandie.fr

Nom prénom : Benoit GIRARD
Direction : DEEDD
Service : Service Energies Renouvelables et Economie Circulaire
Fonction : Chargé de projet
Téléphone : 02 50 53 10 95
Email : benoit.girard@normandie.fr

EN SAVOIR PLUS

Documents annexes (*téléchargeables*) :

- Formulaire de demande d'aide au format tableur
- Liste des attestations à compléter

THEME(S) * :

- Agriculture
- Crise sanitaire COVID-19 et REACT-EU
- Filière équine
- Forêt
- Lycées
- Manifestations à caractère exceptionnel / Evénements régionaux
- Pêche et aquaculture
- Aménagement du territoire – Santé
- Apprentissage
- Culture et patrimoine
- Développement économique
- Energies, environnement et développement durable
- Enseignement supérieur
- Europe et international
- Jeunesse, citoyenneté, vie associative
- Numérique
- Orientation, Formation, Emploi
- Recherche, innovation
- Sport
- Tourisme
- Transports

FINANCEMENTS EUROPEENS :

V1 – Avril 2024

- Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)
- Fonds européen de développement régional Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de Covid-19
- Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds social européen (FSE)
- Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fond Social Européen (FSE)
- Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- Cofinancé par l'Union européenne avec les fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

TYPE DE BENEFICIAIRES* :

- Administration publique
- Agriculteur-Pêcheur-Propriétaire forestier
- Association
- Autres
- Entreprise
- Lycée, établissement d'enseignement, CFA
- Particulier, Personne physique

TYPE D'AIDE* :

- Subvention
- Appel à projets
- Avance remboursable
- Prêt à taux zéro
- Garantie d'emprunt

LIEN VERS LE TELESERVICE :

https://monespace-aides.normandie.fr/aides/#/crno/connecte/F_27FED_ENV006/depot/simple

Nom du téléservice sur lequel déposer : « Installation, production, valorisation et distribution du biogaz (FEDER 21-27) »

MOTS CLES* : méthanisation, biométhane, cogénération, biogaz, injection